DAVAR
Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

MISE A JOUR DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE AEP DE TOMO-TONTOUTA

Commune de Boulouparis
Province Sud

Décembre 2019
n°19.010

MICA Environnement NC : 2A rue Lapérouse – Immeuble Cap Horn – Bureau 14
Faubourg Blanchot – 98800 NOUMEA
Tél / Fax : (+687) 44 18 20 – E-mail : contact@mica.nc

Siège : Route de Saint-Pons – EcoparcPhoros – 34600 BEDARIEUX
Tél / (Fax) : 04 67 23 33 66 (60) – siege.herault@mica-environnement.com

Agence Lyon : 582, allée de la Sauvegarde – 69009 LYON
Tél : 04 78 64 84 75 – E-mail : agence.lyon@mica-environnement.com

MICA environnement NC

SOMMAIRE

1 - NOTICE EXPLICATIVE 3

2 - PLAN DE SITUATION 4

3 - PLANS DE SITUATION 2

3.1 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI) 2
3.2 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR) 2
3.3 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (PPE) 3

4 - PARCELLAIRE 7

4.1 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT (PPI) 7
4.2 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE (PPR) 7
4.3 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNE (PPE) 8

TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées en Lambert RGNC91 du forage de Tomo-Tontouta 4
Tableau 2 : Coordonnées des côtés du PPI du forage de Tomo-Tontouta 2
Tableau 3 : Coordonnées des points côtés du périmètre de protection rapprochée du forage de Tomo-Tontouta 2
Tableau 4 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implanté le PPI 7
Tableau 5 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implanté le PPR 7
Tableau 6 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implantée le PPE 8

FIGURES

Figure 1 : *Plan de situation du forage de Tomo-Tontouta et de son bassin versant* 1
Figure 2 : *Parcelle concernée par le Périmètre de protection immédiate du forage de Tomo-Tontouta* 4
Figure 3 : Parcelles concernées par le Périmètre de protection rapprochée du forage de Tomo-Tontouta 5
Figure 4 : Limite du périmètre de protection éloignée du forage de Tomo-Tontouta 6

1 - NOTICE EXPLICATIVE

Le forage de « Tomo-Tontouta » a été réalisé en 1991 et alimente en eau potable la commune de Boulouparis. Ce forage capte la nappe alluviale d'accompagnement de la rivière Tontouta et alimente le bourg éponyme.

L'arrêté n°1024 du 15/07/1991 définit un périmètre de protection immédiate (50 m autour du forage) et un périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel les pollutions sont interdites. Compte tenu de l'absence de périmètre de protection rapprochée autour de ce forage et de l'obsolescence des interdictions/prescriptions au sein des périmètres de protection des eaux existants, une mise à jour de la délimitation des périmètres de protection de ce forage et ses prescriptions associées s'est avérée nécessaire.

Dans le cadre de la campagne de protection de la ressource en eau, la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR) assiste la commune de Boulouparis dans l'actualisation de la délimitation des périmètres de protection du forage de Tomo-Tontouta. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la délibération n°105 du 16 août 1968, relative à la mise en place des périmètres de protection en Nouvelle-Calédonie.

La DAVAR a chargé MICA Environnement NC de proposer une actualisation des périmètres de protection du forage de Tomo-Tontouta et des prescriptions et recommandations associées, et d'élaborer les dossiers d'enquête publique et parcellaire.

Le présent rapport constitue le dossier d'enquête parcellaire. Le dossier d'enquête publique fait l'objet d'un rapport séparé (Rapport MICA NC : Rn n°19-009).

Le forage de Tomo-Tontouta est identifié par la DAVAR par le numéro ORE : 1015200002 (nom court : « Forage Tomo-Tontouta F22 »).

2 - PLAN DE SITUATION

La Figure 1 (source topographie et cadastre : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), situe le forage de Tomo-Tontouta dans le bassin versant de la Tontouta. Ce dernier a pour coordonnées (en Lambert RGNC91) :

Nom	Code ORE	X (m RGNC91)	Y (m RGNC91)	Z_{sol} (m NGNC)
Forage Tomo-Tontouta F22	1015200002	421 094	247 543	6,30

Tableau 1 : Coordonnées en Lambert RGNC91 du forage de Tomo-Tontouta

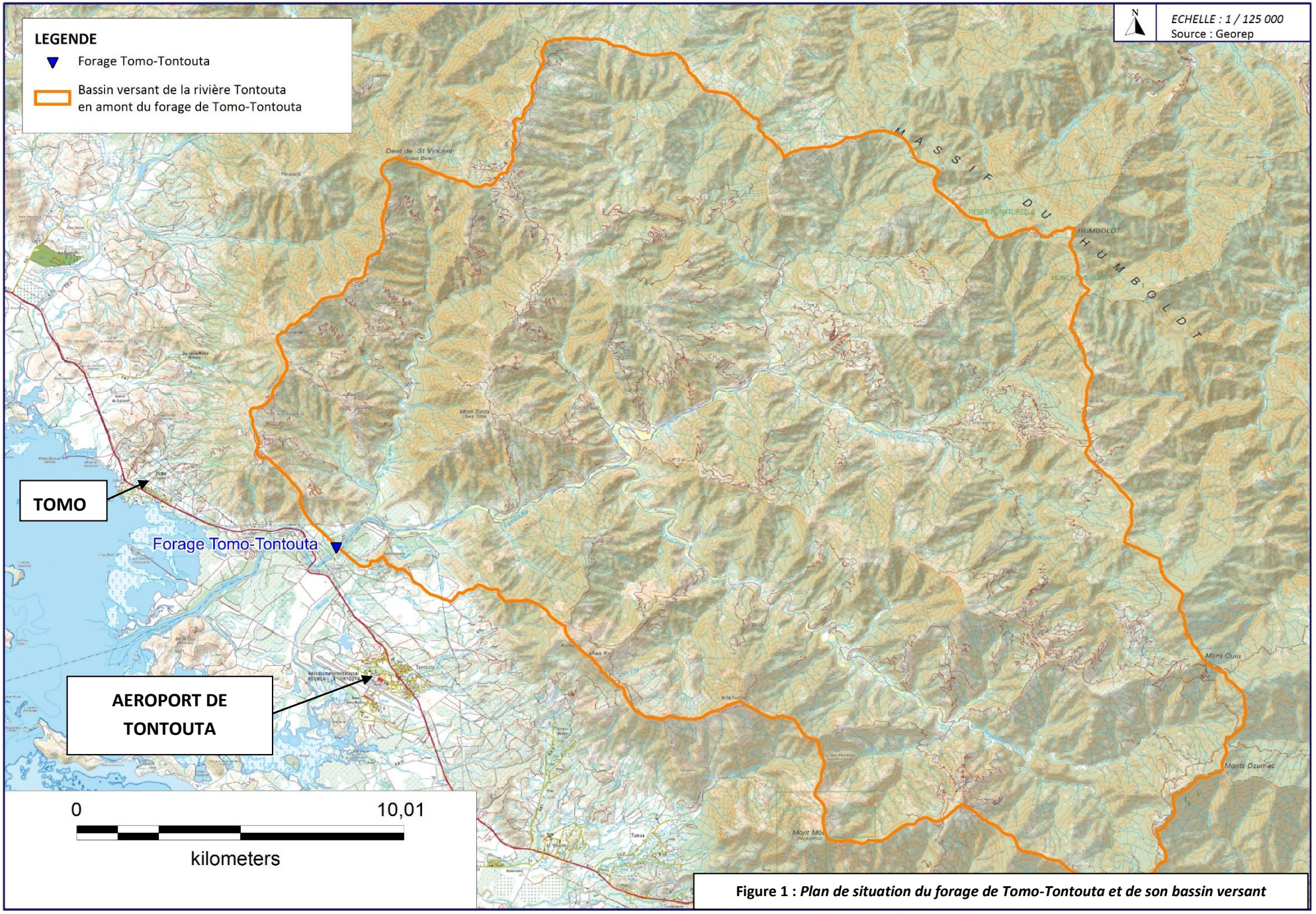

Figure 1 : ***Plan de situation du forage de Tomo-Tontouta et de son bassin versant***

3 - PLANS DE SITUATION

3.1 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI)

La Figure 2 (source Topographie et cadastre : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), localise et indique les limites parcellaires au niveau du périmètre de protection immédiate (PPI).

Le périmètre de protection immédiate (PPI) est défini par un carré ABCD dont les côtés ont les coordonnées suivantes :

Désignation	Coordonnées X (m RGNC91)	Coordonnées Y (m RGNC91)
A	421 080,47	247 546,63
B	421 097,74	247 557,35
C	421 106,91	247 540,07
D	421 089,65	247 529,36

Tableau 2 : Coordonnées des côtés du PPI du forage de Tomo-Tontouta

3.2 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

La Figure 3 (source Topographie et cadastre : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), localise et indique les limites parcellaires au niveau du périmètre de protection rapprochée (PPR).

Le périmètre de protection immédiate (PPR) est défini par un polygone EFGHIJ dont les côtés ont les coordonnées suivantes :

Désignation	Coordonnées X (m RGNC91)	Coordonnées Y (m RGNC91)
E	420 983,72	247 546,22
F	421 060,76	247 780,86
G	421 223,95	247 869,34
H	421 339,73	247 722,48
I	421 238,65	247 543,70
J	421 095,80	247 410,13

Tableau 3 : Coordonnées des points côtés du périmètre de protection rapprochée du forage de Tomo-Tontouta

3.3 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (PPE)

La Figure 4 (source Topographie et cadastre : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), localise et indique les limites parcellaires au niveau du périmètre de protection éloignée (PPE).

Figure 2 : ***Parcelle concernée par le Périmètre de protection immédiate du forage de Tomo-Tontouta***

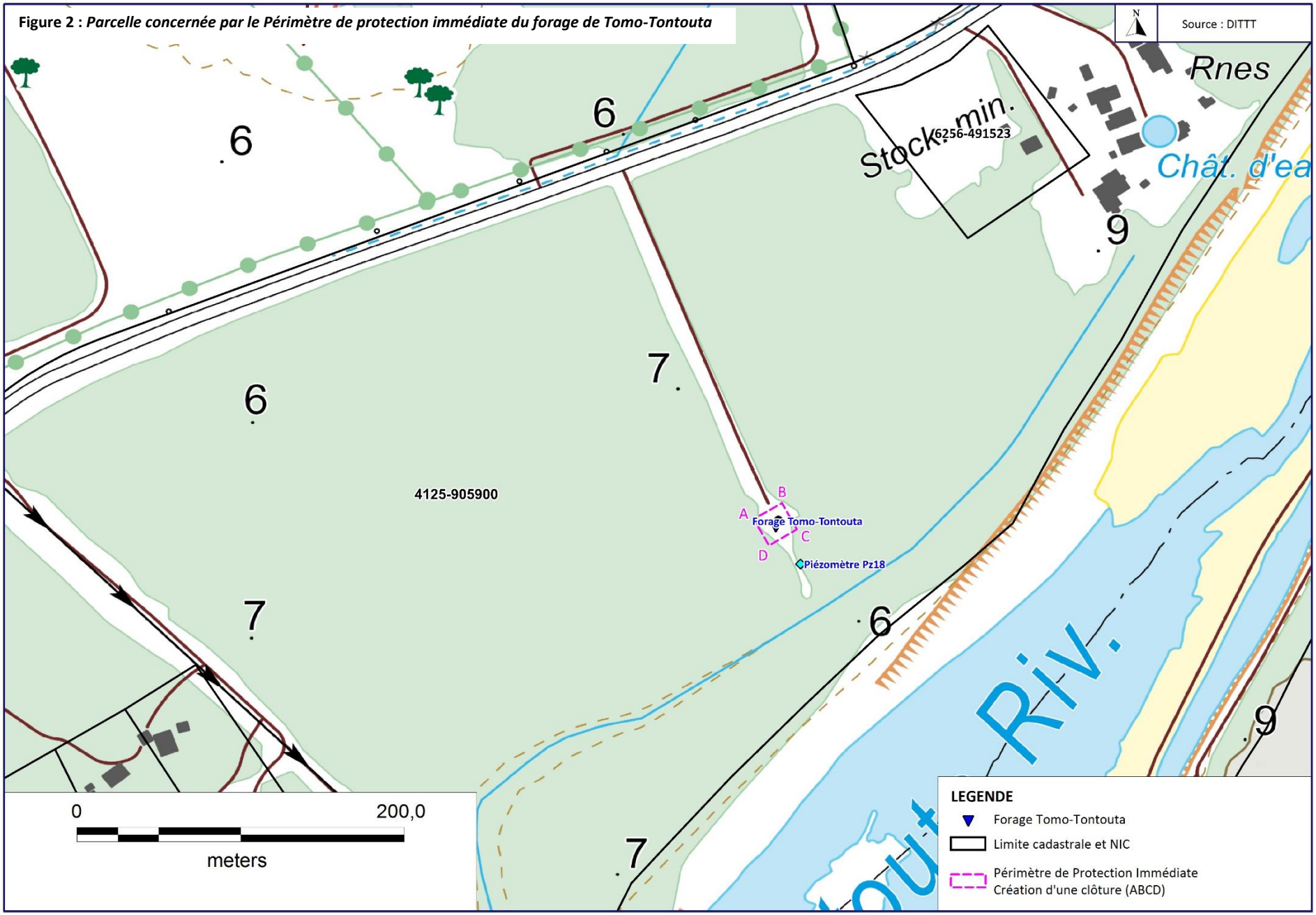

Figure 3 : Parcelles concernées par le Périmètre de protection rapprochée du forage de Tomo-Tontouta

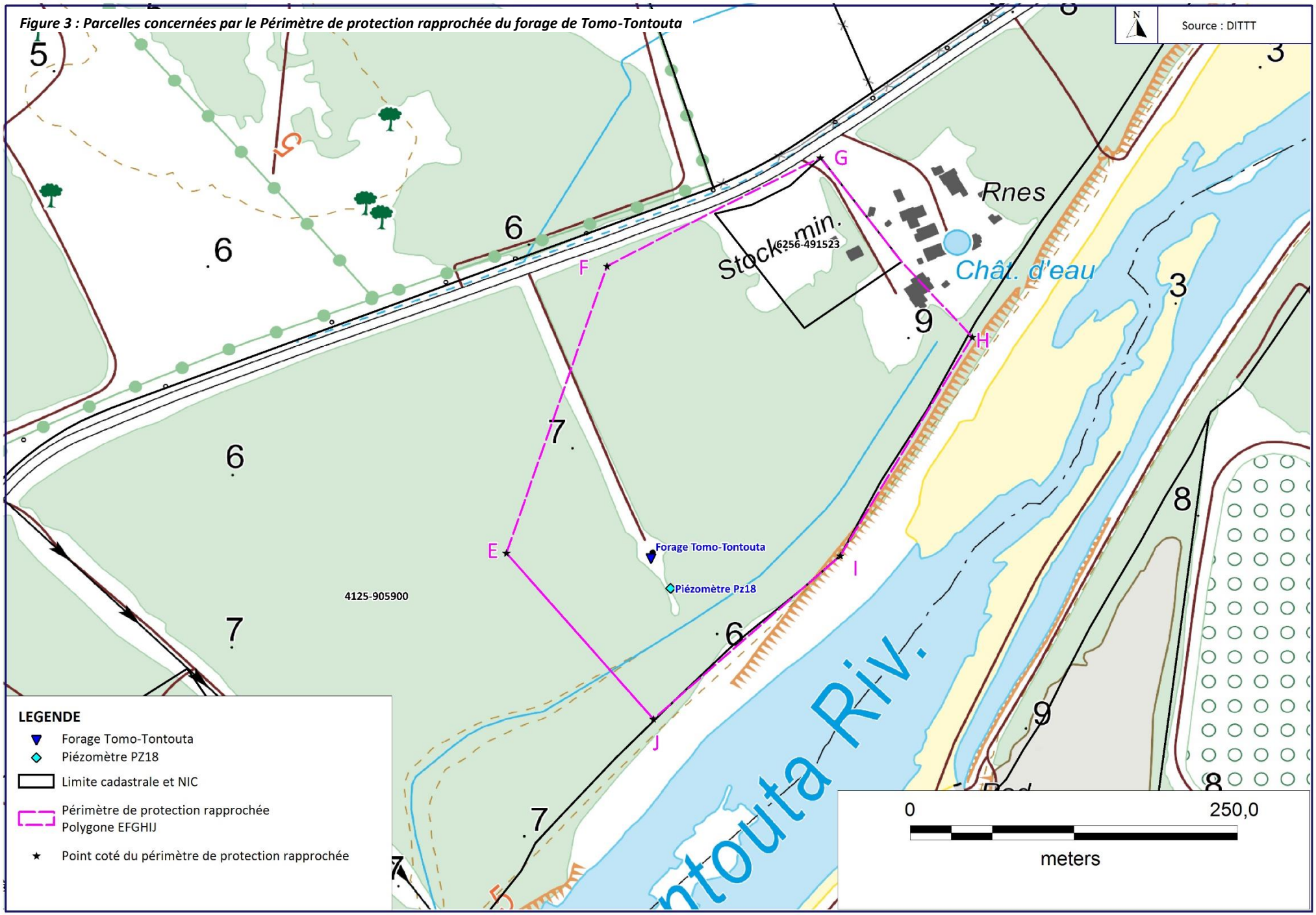

Figure 4 : Limite du périmètre de protection éloignée du forage de Tomo-Tontouta

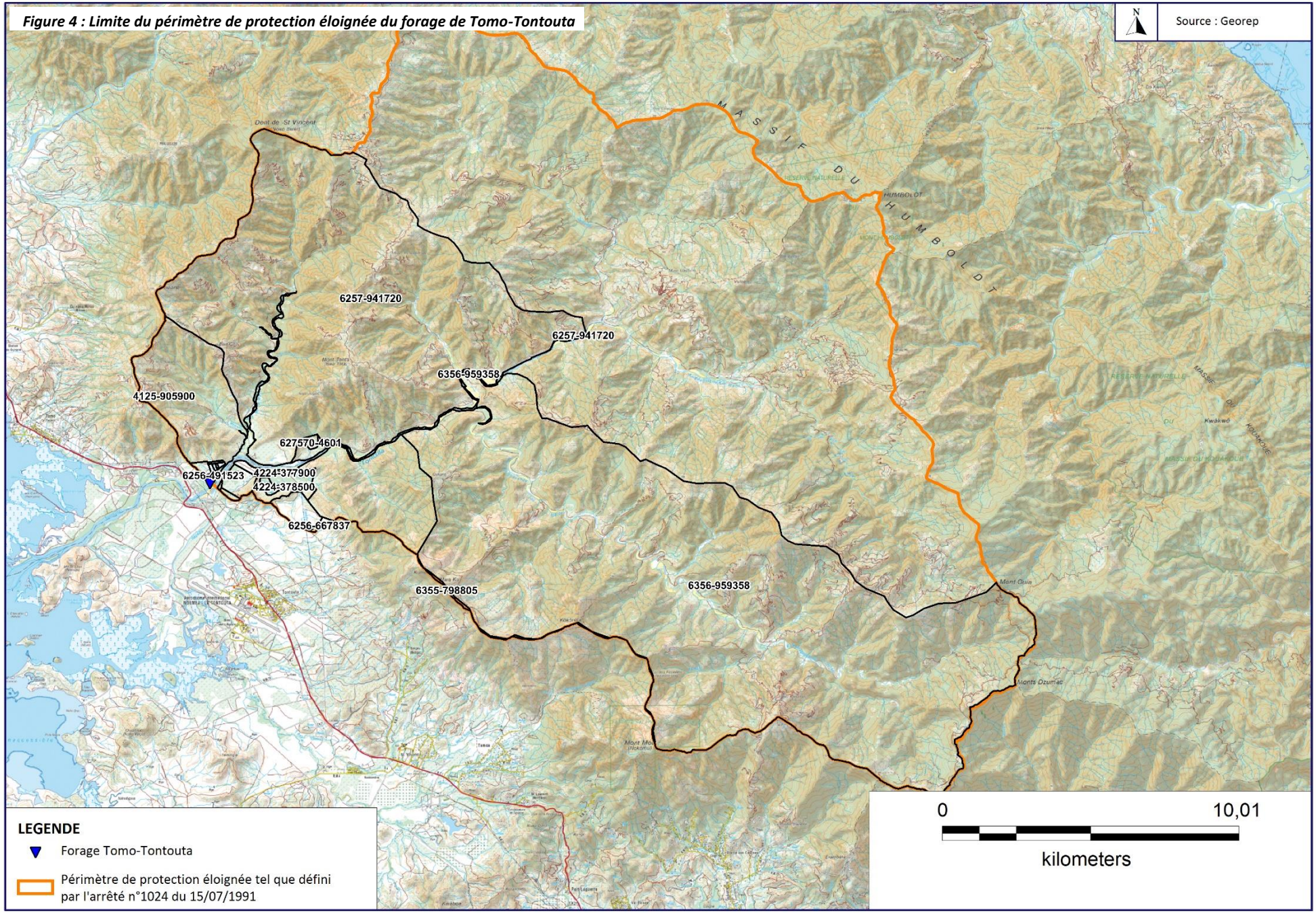

4 - PARCELLAIRE

Les parcelles sont toutes situées sur les communes de Boulouparis et Païta.

4.1 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT (PPI)

Le captage et son périmètre de protection immédiate (PPI) sont situés sur la parcelle cadastrale de Numéro d'Inventaire Cadastral (NIC) 4125-905900, Lot TV PIE, section Ouinané appartenant au Domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

Le PPI recouvre une superficie de 400 m² soit 0,04 ha.

Désignation	Surface	Parcelle cadastrale recoupée	Propriétaire
PPI	400 m²	Lot TV PIE, section Ouinané Numéro NIC 4125-905900	Domaine privé de la Nouvelle-Calédonie

Tableau 4 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implanté le PPI

4.2 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE (PPR)

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) correspond à un polygone le long de la rivière Tontouta délimité par un polygone EFGHIJ.

Le PPR recouvre une superficie de 0,092 km² soit 9,2 ha et est situé à l'intérieur des parcelles suivantes :

Désignation	Surface	Parcelle cadastrale recoupée	Propriétaire
PPR	9,2 ha	Lot TV PIE, section Ouinané Numéro NIC 4125-905900	Domaine privé de la Nouvelle-Calédonie
		Lot 34, section Ouinané Numéro NIC 6256-491523	Propriété privée

Tableau 5 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implanté le PPR

4.3 - AU NIVEAU DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNE (PPE)

Les parcelles cadastrales concernées par le périmètre de protection éloignée (PPE), sont présentées dans le Tableau 6. Le PPE totalise une superficie d'environ 482,9m².

Parcelles cadastrales recoupées	Commune	Propriétaire
Lot TV, section Ouano Numéro NIC 6257-941720	Boulouparis	NOUVELLE-CALEDONIE
Lot 4, section Ouano Numéro NIC 6257-701372	Boulouparis	SOCIETE MINIERE GEORGES MONTAGNAT
Lot 42 partie, section Ouano Numéro NIC 627570-4601	Boulouparis	COMPAGNIE DES PRODUITS NATURELS
Lot 165, section Ouinane Numéro NIC 4224-076900	Boulouparis	NOUVELLE-CALEDONIE
Lot 134, section Ouinane Numéro NIC 6256-490771	Boulouparis	SALMON Arnaud-Paul et SALMON Florent Claude
Lot 133, section Ouinane Numéro NIC 6256-491824	Boulouparis	SALMON Michel
Lot 33 PIE, section Ouinane Numéro NIC 6256-492853	Boulouparis	SALMON Raymond
Lot 131, section Ouinane Numéro NIC 6256-493867	Boulouparis	SALMON Edmond
Lot 128, section Ouinane Numéro NIC 6256-490913	Boulouparis	SALMON Arnaud Paul et SALMON Florent Claude
Lot 129, section Ouinane Numéro NIC 6256-491905	Boulouparis	SALMON Michel
Lot 130, section Ouinane Numéro NIC 6256-493989	Boulouparis	SALMON Edmond
Lot 70, section Tontouta Numéro NIC 6256-499269	Païta	SC ALATONTOUTA
Lot 109, section Tontouta Numéro NIC 6256-592766	Païta	VAN PETEGHEM Christophe Francis et KAWAGUSHI Kumiko
Lot 148, section Tontouta Numéro NIC 4224-378500	Païta	SOCIETE DES EAUX DE TONTOUTA
Lot 147, section Tontouta Numéro NIC 4224-377900	Païta	SIVU DES EAUX DU GRAND NOUMEA
Lot TV, section Tontouta Numéro NIC 4224-370400	Païta	NOUVELLE-CALEDONIE
Lot 58, section Tontouta Numéro NIC 6256-488293	Païta	PIERSON Robert Bernard, PIERSON Gilles Marie, MAGNIN Geneviève Blanc et PIERSON Jean Raymond.
Lot 375, section Tontouta Numéro NIC 423245-0889	Païta	PASCO Gérard
Lot 375, section Tontouta Numéro NIC 423246-4421	Païta	PASCO Agnès Juliette
Lot 41b, section Tontouta Numéro NIC 6256-482999	Païta	Balastières de Tontouta et de Pouembout
Lot TV, Numéro NIC 6256-987142	Païta	NOUVELLE-CALEDONIE
Lot TV, Numéro NIC 6356-959358	Païta	NOUVELLE-CALEDONIE

Tableau 6 : Caractéristiques des parcelles cadastrales sur lesquelles est implantée le PPE